JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

BRUNO DOUGERUS

Six cents ans de patrimoine familial

Journal de la société statistique de Paris, tome 139, n° 2 (1998), p. 87-93

<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1998__139_2_87_0>

© Société de statistique de Paris, 1998, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (http://www.numdam.org/conditions). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
http://www.numdam.org/

LA FINANCE HISTORIQUE

Un nouveau champ de recherche s'ouvre avec les spécialistes de la finance : les problèmes financiers que nos aïeux ont eu à affronter. Contrairement à l'"histoire financière" qui est trop souvent uniquement descriptive, il s'agit d'utiliser la théorie financière moderne et ses outils plus ou moins sophistiqués pour analyser et comprendre les comportements d'antan.

Sans prétendre avoir complètement atteint cet objectif, les deux articles qui suivent souhaitent "ouvrir" ce champ et, surtout, susciter des vocations.

Georges Gallais-Hamonno
Professeur à l'Université d'Orléans

– 1 –

SIX CENTS ANS DE PATRIMOINE FAMILIAL

l'exemple de la famille A... de 1396 à 1996

Bruno DOUGERUS

Géographiquement et sociologiquement, la famille A. représente un exemple réel de famille de hobereaux de l'Ouest de la France dont le patrimoine sur six siècles a évolué tant en stock total qu'en composition des différents éléments du stock.

L'étude succincte, présentée ci-dessous, de cette évolution n'est qu'une ébauche très imparfaite sur le plan statistique et grossière en son analyse ; elle présente cependant un intérêt plus qu'anecdotique sur les différentes périodes d'enrichissement de la France.

La méthode utilisée pour suivre l'évolution patrimoniale a consisté à bâtir un histogramme de la composition du patrimoine de chaque génération, en partant du plus connu (les générations actuelles) et allant vers le moins connu (les générations passées), la valeur du patrimoine de chaque génération étant considérée au moment le plus favorable, lorsque les parents et beaux-parents ont disparu et que les transferts vers la génération suivante n'ont pas encore commencé ou bien ont été réintégrés.

La base de comparaison 50 étant attribuée à la génération actuelle dont le stock patrimonial est le plus connu et dont la répartition des avoirs sert de base à toute la comparaison par le biais du foncier. En effet, deux actifs fonciers

ont été conservés de manière permanente à travers les générations – (1413-1792 pour l'un et depuis 1675 pour l'autre) – et peuvent servir de point de repère pour la comparaison. La démarche a essayé de valoriser le patrimoine de chaque génération à la date d'aujourd'hui en référence à sa valeur totale par rapport à ce repère foncier permanent. Il ne s'agit donc en aucun cas d'une étude pondérant les avoirs par le pouvoir d'achat de chaque époque ni d'une actualisation de la valeur d'origine des investissements en fonction de l'érosion monétaire.

L'humilité oblige à reconnaître que cette valorisation comparative n'était possible que pour ce qui est connu ; la disparition d'archives peut avoir fait disparaître certains constituants de la fortune de telle ou telle génération.

Les sources et les documents se raréfient lorsque l'on remonte dans le temps. Elles sont constituées pour l'époque postérieure à Napoléon I^{er} par des actes notariés établissant la base successorale de chaque défunt et le partage entre les différents ayants droit. Ces actes de partage très complets reprennent les différents biens fonciers, mobiliers et immobiliers en précisant généralement leur origine, leur valeur et leurs revenus. Du début du XVII^{e} à l'Empire, on retrouve dans les archives de la famille A. le même type de partages mais focalisés sur les biens fonciers et le mobilier ; les actifs financiers (rentes, participations) peuvent être regroupés en liasses par thème (risques avec les Antilles) ou en vrac par génération.

L'époque antérieure au XVII^{e} est analysable en fonction de multiples documents ponctuels : testaments, contrats de mariage, aveux, reconnaissances de dettes, registres de recettes et dépenses, et éventuellement terrils (registres féodaux). Les documents sont épars dans plusieurs lieux de conservation et peuvent ne plus exister que sous forme de copies, les originaux ayant été brûlés lors de la Seconde Guerre mondiale ou lors de la Révolution.

L'époque féodale ou la stagnation du patrimoine

Les générations 1 à 7 pour lesquelles une filiation suivie est traçable avec des éléments relativement fiables se suivent dans une procession de guerres, de pillages et de famines. L'insécurité incitant à une politique matrimoniale de proximité et limitant les possibilités de développement économique explique cette quasi-stagnation qui dure de la guerre de Cent Ans à la fin des guerres de Religion.

Le patrimoine, qui prend alors toute son acception étymologique, revêt la forme d'un petit fief terrien, passant de génération en génération avec quelques droits féodaux, d'un manoir en chaume et terre battue se distinguant des fermes par la pierre armoriée de sa cheminée et d'un mobilier composé de coffres, mées et lits.

L'essentiel est l'armement militaire, épée, armure et harnachement du cheval, qui, en toute logique pour un chevalier du XIV^{e} siècle, est l'outil de travail et peut représenter entre le quart et la moitié de la valeur du fief. L'équipement est obligatoire pour répondre aux montes (convocations) de son suzerain ou du seigneur dont on tient un fief ou une charge. (Générations 1, 2, 3 - Etienne I, Guillaume et Etienne II).

Les générations 4 et 5 (Jehan et Pierre) sont celles de la misère. Lors d'une mauvaise querelle pour une préséance, Jehan s'emporte un jour de fête patronale et tranche l'oreille d'un de ses sergents qui meurt de sa blessure quelque temps après. Cela entraîne le paiement à la veuve de sa victime et à sa famille d'une si forte amende que l'essentiel des fiefs nobles doit être vendu et la subsistance familiale devient difficile à assurer. La dérogeance vient sanctionner le retour à l'état de laboureur : à compter de 1526, Pierre cesse de prendre dans les actes officiels la qualité d'écuyer.

Marguerin puis Laurent (générations 6 et 7) essayent, tant par des mariages avec des filles de riches laboureurs du voisinage qu'en reprenant le métier des armes, de retrouver leur rang ou tout au moins un certain rang. Ils aboutissent à recréer un petit ensemble foncier bien pourvu en rentes sûres. Le métier des armes n'étant jamais sans risques, Laurent, blessé lors des guerres de la Ligue au siège des châteaux d'Avranches et de La Chaise, fut fait deux fois prisonnier. Il serait mort à quarante ans des suites de ses blessures.

Le XVII^{e} siècle et l'enrichissement grâce à la robe

Il faut attendre la génération 8 pour que la famille A. sorte d'un mode de vie familial proto-féodal et que, profitant de la paix et du développement économique du royaume de France, elle se lance dans des activités pouvant apporter un enrichissement réel.

Le décès prématuré de Laurent (génération 7) voit sa veuve et ses enfants recueillis par leur parentèle et obligés rapidement de subvenir à leurs besoins. Charles se tourne vers les études : docteur en Droit d'Angers, il obtient un doctorat de Médecine de l'Université de Montpellier puis le même diplôme de la Sorbonne avant de poursuivre des études dans la même voie à Turin, Milan puis Rome. Il condense l'ensemble des enseignements reçus, augmenté de ses propres expériences, dans un livre publié après sa mort en 1683 à Rouen "*Promptarium Hippocratis in locos communes ordine alphabetico, nec sive impedio digestum*". Le soulèvement des Nu-Pieds dans le Cotentin auquel il s'oppose avec d'autres partisans du Roi provoque l'incendie et le pillage de sa maison et il doit se réfugier de l'autre côté du Couesnon, dans la ville de Dol-de-Bretagne, où il vit quelque temps dans l'attente du rétablissement de l'ordre.

Sa réputation lui permet de s'établir à Pontorson en échange d'une totale exonération fiscale : cette ville, citadelle aux portes de la Bretagne, disposait en effet, en tant que cité, de divers privilèges que lui avait permis d'obtenir sa situation frontalière. Charles peut ainsi acquérir progressivement des immeubles dans cette ville, puis quelques fiefs et terres autour. (C'est sur le plan résidentiel la rupture avec la base féodale et campagnarde ; l'on entre dans un schéma urbain et rentier.)

Gabriel (génération 9) acquiert une charge de Procureur du Roi aux vicomtés de Pontorson et de Saint-James en aliénant certaines rentes de son père et en empruntant à ses relations ; puis, poursuivant les orientations de celui-ci, il redéveloppe lentement ses acquisitions foncières en Normandie et surtout en Bretagne, tout en acquérant nombre de rentes dans le voisinage. Son

rétablissement dans l'ordre de la noblesse avec cinq parents concrétise le renflouage social et économique réalisé.

Le XVIII[e] siècle et les honneurs

René (génération 10, 1667-1712), soutenu par la famille de sa mère, peut réorienter la famille vers la carrière des armes où il sévit pendant quatorze ans. Son mariage avec une cousine germaine évite de disperser les terres lentement amassées par ses parents et grands-parents. Son fils Antoine (11) et son petit-fils Jacques (12) suivent le même chemin militaire, l'un avec quinze ans, l'autre avec douze ans de service.

Antoine est le premier à prendre un conjoint provenant d'une famille située à plus de cinquante kilomètres et s'illustre localement en faisant partie des bienfaiteurs qui réparèrent l'hôpital pour femmes de Pontorson.

La Révolution et le triplement du patrimoine familial

Jacques, après dix ans de carrière militaire, se marie avec une voisine dont les parents sont liés avec des armateurs malouins. Il obtient ensuite d'être naturalisé breton en 1772. Sa belle-famille l'oriente vers le négoce qui était une activité exerçable par les nobles bretons sans déroger. Après plusieurs années de spéculations fructueuses avec les Antilles, intervient la Révolution. Député aux états généraux en 1789, Jacques s'enfuit vers le Nord lors de la prise des Tuileries et s'y cache. Arrêté comme "suspect", il est incarcéré à la prison d'Amiens, dans l'ancien couvent des Capucins. Il est condamné à mort pour "fierté et aristocratie", mais la législation prévoit que tout député doit être exécuté à Paris. Une providentielle crise de goutte le rend intransportable, et la chute de Robespierre, comme les pétitions en sa faveur des habitants d'Avranches, le sauvent. Bien que radié de la liste des émigrés, il doit, pour être libéré, attendre six mois que les frais de son "hébergement" à Amiens aient été réglés par sa fille. Il peut enfin retourner dans l'Ouest sans s'impliquer dans les événements politiques.

La Révolution ayant frappé durement la famille de Jacques et surtout sa belle-famille, lui permet, indirectement, d'hériter d'une fortune plus considérable que prévue, puis, ultérieurement, de droits très conséquents lors du versement du "Milliard des émigrés", loi destinée à indemniser les familles spoliées par la Révolution.

Martial (génération 13) est un cadet de famille qui, héritant de son père et de son frère aîné, arbitre une fraction importante de ses terres de Bretagne contre la grande propriété que constituait le duché-pairie des Choiseul-Praslin en Touraine. Il acquiert aussi un hôtel particulier à Rennes et un autre à Tours. En outre, il profite de la mode des meubles anglais pour se constituer une superbe collection de meubles XVIII[e] ainsi que d'objets d'art, entre autres des tableaux de La Tour et de Largillière.

Quittant lors de la Monarchie de Juillet l'administration des Eaux et Forêts où il était conservateur des forêts de Bretagne, il se consacre à la mise en valeur de ses biens agricoles.

L'héritage paternel d'Aurèle (génération 15) se trouve pour la première fois gravement écorné par le Code civil qui octroie des droits aux deux cadets. Une alliance lyonnaise reconstitue le patrimoine en lui apportant trois immeubles à Lyon. Aurèle est le premier depuis la génération 8 (Charles) à ne plus avoir directement d'intérêts dans des activités industrieuses de production ou de négoce.

L'époque moderne et la préservation des capitaux

La génération 15 voit avec Henri l'arrivée dans le patrimoine de valeurs mobilières cotées de groupes industriels et bancaires, par opposition aux générations précédentes pour lesquelles les valeurs mobilières étaient des participations dans des activités locales. Ces valeurs représentaient une diversification mais n'étaient pas l'essentiel du patrimoine. Leur fonction était d'être vendues en cas de coup dur ou bien pour régler les droits de succession : il "fallait" garder les terres et vendre les valeurs...

La Guerre de 14 ayant fait disparaître nombre de valeurs mobilières présentées comme sûres avant 1914, Georges (génération 16) décide de se lancer lui-même dans les affaires. Il s'associe au développement d'un certain nombre d'activités industrielles : une laiterie, un studio de cinéma et un constructeur d'avions. La crise de 29 frappe durement ses activités et il voit tous ses biens vendus aux enchères pour indemniser ses créanciers. Une fraction peut être rachetée par sa femme, mais Georges doit prendre un petit commerce pour arrondir ses maigres revenus et il se fait chapelier pendant quelques années.

Guy représente la génération 17 qui voit apparaître de nouvelles techniques patrimoniales. Après la consolidation de sa part des biens de ses parents, par l'exploitation directe des bois et terres, où sa persévérance se poursuit depuis presque cinquante ans, Guy utilise au maximum les modalités des donations, l'objectif étant d'éviter le laminage des biens par l'application stricte des droits de mutation lors d'une succession non préparée. Il utilise les techniques de démembrement de la propriété, des donations décennales, de l'assurance vie et de la modification du régime matrimonial.

Le graphique suivant présente (à partir du tableau de chiffres qui l'accompagne) l'évolution et la répartition du patrimoine par génération.

Evaluation et répartition du patrimoine par génération

Francs actuels

GENERATION	TERRE	IMMOBILIER	DROITS	VALEURS	ASS VIE	ENTREPRISE	MEUBLES	TOTAL
ETIENNE	400	150	40	0	0	100	30	720
GUILLAUME	400	150	40	0	0	200	30	820
ETIENNE	400	150	40	0	0	0	30	620
JEHAN	400	0	-100	0	0	0	20	320
PIERRE	300	0	20	0	0	0	20	340
MARGUERIN	500	500	50	0	0	0	100	1150
LAURENT	1000	500	-200	100	0	0	250	1650
CHARLES	2000	2000	2500	1000	0	500	500	8500
GABRIEL	5000	1500	3000	500	0	400	750	11150
RENE	8000	1500	1000	500	0	200	1000	12200
ANTOINE	10000	1800	1000	500	0	200	2000	15500
JACQUES	30000	4000	1500	5000	0	500	3000	44000
MARTIAL	40000	10000	500	1000	0	1000	9000	61500
AURELE	20000	20000	0	1000	0	0	6000	47000
HENRI	30000	10000	300	2000	0	0	8000	50300
GEORGE	10000	6000	500	6000	100	2000	4500	29100
GUY	15000	5000	0	27000	1200	300	4000	52500

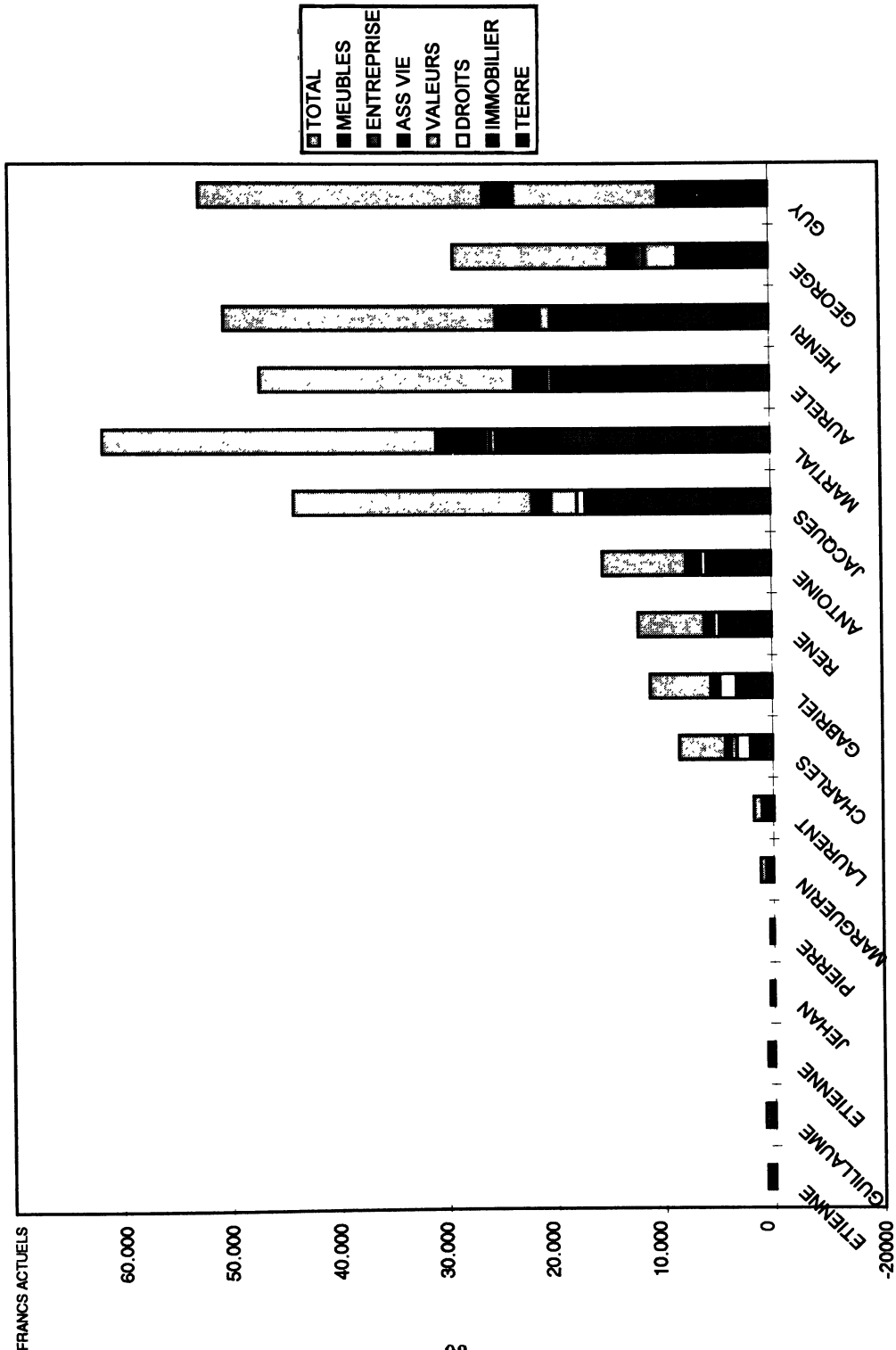
TOTAL
MEUBLES
ENTREPRISE
ASS VIE
VALEURS
DROITS
IMMOBILIER
TERRE
FRANCS ACTUELS
60.000
50.000
40.000
30.000
20.000
10.000
0
-20000
ETIENNE
GUILLAUME
ETIENNE
JEHAN
PIERRE
MARGUERIN
LAURENT
CHARLES
GABRIEL
RENE
ANTOINE
JACQUES
MARTIAL
AURELE
HENRI
GEORGE
GUY